



# ALPAZUR TAUX FIXE 2026

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

- Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance, ci-après le «titre de créance» ou le «produit».
- ALPAZUR TAUX FIXE 2026 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type «taux».
- **Durée maximale d'investissement** : 12 ans (hors cas de remboursement anticipé)<sup>(1)</sup>. En cas de revente avant la date d'échéance<sup>(2)</sup> ou la date de remboursement anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.
- **Émetteur** : Titre de créance émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd<sup>(3)</sup> (« l'Émetteur »). L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd et de son Garant The Goldman Sachs Group, Inc<sup>(4)</sup>.
- **Éligibilité** : Comptes-titres et unités de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin). Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), l'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.
- **Période de commercialisation** : du 26 juin 2026 au 30 octobre 2026<sup>(5)</sup>. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Code ISIN** : FR1459ABG810
- **ALPAZUR TAUX FIXE 2026 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

1. L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé effective. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

2. Le remboursement anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la date de constatation initiale du produit.

3. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

4. Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 15/06/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

5. Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre de créance « ALPAZUR TAUX FIXE 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30/10/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.



## À noter

Les Taux de Rendement annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 30/10/2026 et la date de remboursement anticipé concernée ou la date d'échéance selon les cas<sup>(1)</sup>. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite (PERin) ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « ALPAZUR TAUX FIXE 2026 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 30/10/2026 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale.** Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

Le titre de créance « ALPAZUR TAUX FIXE 2026 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin). La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « ALPAZUR TAUX FIXE 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) dans le cadre desquels ce titre de créance peut être proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.

# Objectifs d'investissement

---

- Un coupon fixe de 1,30 % par trimestre écoulé est enregistré. La somme des coupons enregistrés sera payée par anticipation dans le cas d'un remboursement anticipé décidé par l'Émetteur ou à l'échéance le cas échéant.
  - A l'issue des trimestres 4 à 47<sup>(1)</sup>, l'Émetteur aura la possibilité de rembourser par anticipation le produit s'il le décide.
  - Un remboursement du capital à l'échéance en absence de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur (le 1 novembre 2038) dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 12 ans (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- 

<sup>1</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

<sup>2</sup> Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite (PERin) ou au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.

# Avantages et inconvénients

## + AVANTAGES

- Un coupon fixe de 1,30 % par trimestre écoulé est enregistré. La somme des coupons enregistrés sera payée par anticipation dans le cas d'un remboursement anticipé décidé par l'Émetteur ou à l'échéance le cas échéant<sup>(1)</sup>.
- À l'échéance des 12 ans (en l'absence de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur), l'investisseur reçoit l'intégralité du capital, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 12 ans (hors en cas de défaut de paiement, de faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant (le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de 3,08 %).

<sup>1</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

<sup>2</sup> Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite (PERin) ou au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des TRA.

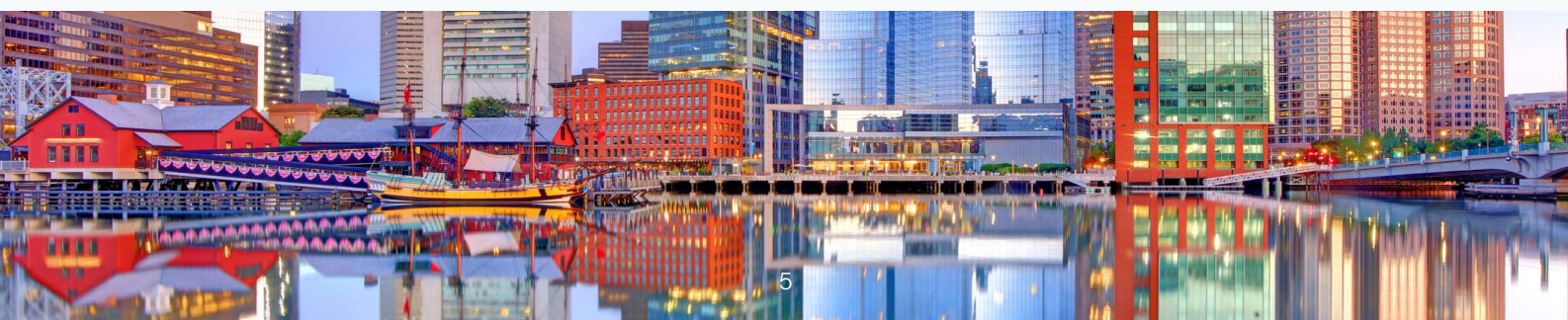




## — INCONVÉNIENTS

- Le Titre de créance **présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie**. La valeur de remboursement du Titre de créance peut être inférieure au montant du capital Initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente du Titre de créance avant la date effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du Titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre).
- La garantie du capital à l'échéance ne s'applique pas en cas de défaut de paiement, de faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant **peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle des taux du fait du mécanisme de plafonnement des gains à l'échéance (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(1)</sup> maximum de 4,12 %).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 ans à compter du 30 octobre 2026 et suivant la décision de remboursement anticipé de l'Émetteur.

<sup>1</sup> Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite (PERin) ou au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des TRA.



# Mécanisme de *remboursement*

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À chaque Date de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur<sup>(1)</sup>, de la fin du trimestre 4 à la fin du trimestre 47, si l'Émetteur active le remboursement anticipé à son initiative, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> :



*(Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,12 %<sup>(2)</sup>)*

Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à la prochaine date de constatation trimestrielle.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date d'échéance (le 1 novembre 2038), l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> :



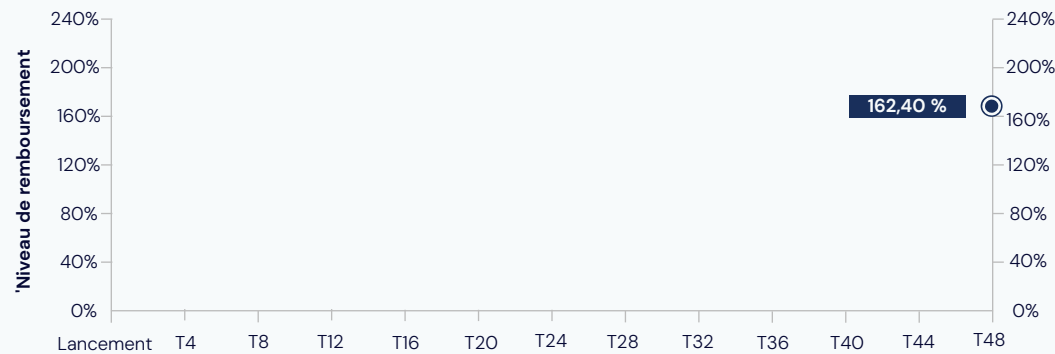
*Soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 3,08 %*

1. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).  
2. Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite (PERin) ou au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des TRA.

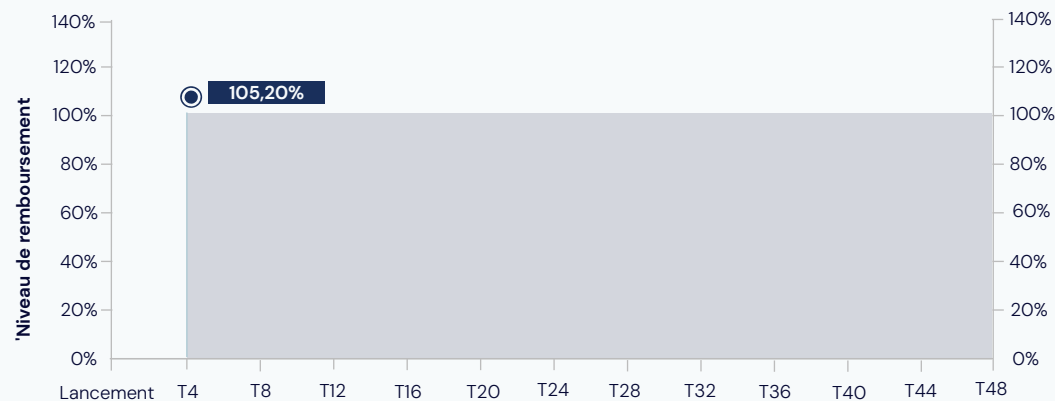
# Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : L'ÉMETTEUR DÉCIDE DE NE PAS REMBOURSER LE PRODUIT PAR ANTICIPATION



## SCÉNARIO FAVORABLE : L'ÉMETTEUR DÉCIDE DE REMBOURSER LE PRODUIT PAR ANTICIPATION EN ANNÉE 1



## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : L'ÉMETTEUR DÉCIDE DE NE PAS REMBOURSER LE PRODUIT PAR ANTICIPATION

- De la fin du trimestre 4 à la fin du trimestre 47, le Titre de créance n'a pas été rappelé par l'Émetteur. Le produit continue.
- À l'échéance des 12 ans, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le capital majoré d'un coupon fixe de 62,40% (1,30 % x 48 trimestre écoulés). Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de 3,08 %.

**Montant remboursé : 162,40% du capital investi**

## SCÉNARIO FAVORABLE : L'ÉMETTEUR DÉCIDE DE REMBOURSER LE PRODUIT PAR ANTICIPATION EN ANNÉE 1

- À la fin du trimestre 4, l'Émetteur décide de rembourser par anticipation le Titre de Créance, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> le capital majoré d'un coupon fixe de 5,20 % (1,30 % x 4 trimestres écoulés). Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de 4,12 %.

**Montant remboursé : 105,20 % du capital investi**

<sup>1</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

<sup>2</sup> Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite (PERin) ou au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, hors défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des TRA.



# Principales caractéristiques

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type                                          | Titre de créance négociable de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Émetteur                                      | Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Garant                                        | The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au 15 juin 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Règlement / Livraison                         | Euroclear France S.A..                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Devise                                        | Euro (€)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Code ISIN                                     | FR1459ABG810                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Période de commercialisation                  | Du 26/06/2026 au 30/10/2026 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « ALPAZUR TAUX FIXE 2026 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30/10/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Offre au Public                               | Offre au public non exemptée de l'obligation de publier un prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) – France.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Éligibilité                                   | Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PERin)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Garantie du capital                           | <b>Pas de garantie en capital</b> en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Prix d'émission                               | 100%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Valeur nominale                               | 1 000 EUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Date d'émission                               | 26/06/2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Date d'échéance                               | 01/11/2038                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Dates de remboursement anticipé éventuelles   | Le 30 de chaque trimestre, du 01/11/2027 (inclus) au 30/07/2038 (inclus), ou le premier jour ouvré suivant si le 30 n'est pas un jour ouvré.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Marché secondaire                             | Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve de son droit à tout moment de modifier cette fourchette à tout montant que Goldman Sachs International juge, à sa seule discrétion, approprié.                                                                                                                 |
| Commission de distribution                    | Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande. |
| Cotation                                      | Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Agent de calcul                               | Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Périodicité et publication de la valorisation | Bloomberg, Reuters, SixTelekurs. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Double valorisateur                           | En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 30/10/2026 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |



# Principaux *facteurs de risque*

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

- **Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International, en tant qu'Émetteur du titre. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant **peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi**.
- **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas **à la perte totale du montant investi**.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner **la perte partielle ou totale du montant investi**.
- **Risque de perte en capital** : Le titre présente un risque de perte en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement**.
- **Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents** : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit. **Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit**.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance

# Avertissement

**DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS :** Le produit «ALPAZUR TAUX FIXE 2026» décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 18 décembre 2025), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 26 juin 2026 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site [www.gspriips.eu](http://www.gspriips.eu). Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

**HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE, DE CAPITALISATION, DE RETRAITE ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES :** L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin). Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin) choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (PERin), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

**CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT :** Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

**INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL :** Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

**RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit.

**RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :** LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.



**IRBIS SOLUTIONS**

SAS au capital de 1 335 000 €

RCS PARIS : 891 835 126

49 Av. d'Iéna, 75116 Paris

IRBIS SOLUTIONS est détenue à 100% par la société IRBIS GROUP, société au capital de 11 369 910,90 €